

R33:Réunion SIDES-CNCEM-UNESS

Questions remontées en ligne :

1. Questions ayant obtenu une réponse lors de la réunion

Question 1 : Dominique SOMME DES Gériatrie: Bonjour, si on a un candidat interne pour être référent numérique, peut-on le faire connaître à l'ISNI et qui est alors le contact?

Réponse : Oui, il faut adresser la candidature à Jeremy Do Cao à cette adresse : secretariat@isni.fr . Une fois validé, il faut que l'interne adresse une lettre de motivation au président de votre collège pour le tenir informé. (OP, LM)

Question 2 : Dominique SOMME DES Gériatrie: Ai-je bien compris que les encadrants professionnels peuvent avoir accès à la session de formation pour connaître l'apport théorique apporté aux étudiants.

Réponse : Oui, l'EP aura accès aux cours en ligne via son interface de suivi de l'étudiant. Il n'est pas nécessaire de l'inscrire dans la liste des « **Apprenant** » de la session DES.

Question 3 : t mura Montpellier 2: A Montpellier certains stages, possédant pourtant clairement un agrément, ne sont pas dans les listes de choix de stage, à l'inverse certains terrains y sont présents sous 4 ou 5 numéros différents (rendant compliqué le choix pour l'interne). Les scolarités ont-elles la main sur ces listes et comment peuvent-elles y avoir accès.

Réponse : Oui, les stages avec le même intitulé sont en réalité fléchés par DES validant (agrément). Les scolarités sont invitées à changer l'intitulé pour préciser le DES concerné.

Question 4 : Patricia Reboul - Montpellier: Bonjour, vous venez de confirmer que les scolarités peuvent apporter des modifications aux terrains de stage. Est-ce qu'il est prévu de nous donner les modalités pratiques pour faire ces modifications éventuelles ? A ce jour, rien n'apparaît de manière concrète sur Sides pour cela, pour les scol.

Réponse : Oui, les scolarités devraient avoir la main. Un droit doit être activé. Contacter le support en cas de besoin.

Question 5 : Monceau-Baroux Lucie Interne Brest: Le renseignement des stages en surnombre est-il également prévu ?

Réponse : Oui. Cela n'est pas un souci. Un stage en surnombre est un stage. Pas de gestion spécifique pour ce type de stage.

Question 6 : Dominique SOMME DES Gériatrie: Les internes ancien régime ne sont pas encore sur SIDES sur plusieurs facultés, quelle directives ont été données aux scolarités ? Y-a-t-il un délai maximal pour inscrire ces internes ?

Réponse : Les groupes "**ancien régime**" pour chaque DES sont déjà créés, les services de scolarité doivent y inscrire les internes anciens régime.

Réponse : L'inscription est très urgente et doit être réalisée dans le plus brefs délais.

Question 7 : Univ de Poitiers: Lors qu'un interne déclare l'encadrant avec une adresse mail du CHU et celui-ci existe dans SIDES avec adresse mail de l'univ, comment l'encadrant se retrouve dans les comptes ? Est-il possible de les fusionner ? Comment les gérer ? Merci !

Réponse : Si l'utilisateur possède déjà un compte SIDES (adresse email unique utilisée sur le compte SIDES), la plateforme fait le croisement et lui donne les droits d'EP sur son compte SIDES.

Question 8 : Université de Bordeaux: Dans le cas de stage couplé ou mixte est ce que l'étudiant doit faire 2 déclarations.

Réponse : Il faut faire deux déclarations ou ajouter sur la PND (via les référents numérique nationaux de chaque DES) un type de stage particulier

qui répond mieux aux stages mixtes (si besoin). Il n'existe aujourd'hui que deux types de stage « En spécialité » ou stage « Hors spécialité »

Question 9 : LANGOUREAU - Strasbourg: Qu'en est-il de la possibilité de rentrer plusieurs lieux de stage pour le même semestre ?

Réponse : La réponse est proche de la réponse à la question 8. Mais il faudrait un exemple précis pour répondre convenablement. Un stage est réalisé dans un terrain de stage agréé. Une validation de stage correspond à un terrain de stage. Le plus important est de bien déclarer les EP, ils peuvent très bien être sur des sites différents.

Attention : Il est possible de déclarer plusieurs EP pour un stage. Actuellement il n'est pas encore possible de modifier sa liste d'EP une fois le stage déclaré. Mais cela va devenir possible dans les jours à venir.

Question 10 : Patricia Reboul - Montpellier: Est-ce que l'encadrant de stage qui aura été créé pour le stage d'un interne lors de ce 1er semestre, est que l'encadrant pourra être "retrouvé" automatiquement lors du 2ème semestre, par un autre interne qui sera affecté dans le même service ?

Réponse : oui, il doit être déclaré une première fois pour être disponible pour les suivants. Un encadrant est attaché à un terrain de stage. Une fois déclaré par un interne, ils sont ensuite sélectionnables par les internes suivants déclarant lors du stage sur le terrain en question

Attention : il ne sera disponible que dans les services où il a été déclaré ! Si un CHU même possède un service de pédiatrie, et un service de radiologie, l'EP déclaré au service de radiologie n'apparaîtra pas dans le service de pédiatrie, il faudra qu'il soit déclaré une première fois en pédiatrie pour y apparaître.

Question 11 : François-Nantes: On pourra avec cette correspondance DES/DESC... ?

Réponse : oui en bas de la page : <http://side-sante.org/?q=node/308>

Question 12 : Dominique SOMME DES Gériatrie: Les encadrants professionnels auront-ils donc automatiquement accès à tout le catalogue ou est-ce qu'il faut faire quelque chose de particulier ?

Réponse : Les référents vont avoir accès à ce contenu sur l'interface de suivi de l'interne. Il ne faut pas les inscrire dans les apprenants.

Question 13 : Jérôme Viala: Les CCA peuvent-ils être EP ?

Réponse : oui, aucun souci. Le choix des EP est de la responsabilité du terrain de stage. Dans certains cas, l'EP n'est pas un médecin.

Question 14 : Dominique SOMME DES Gériatrie: Ai-je bien compris, tous les internes, sans qu'ils n'aient rien à faire seront inscrits sur cette "session commune" donnant accès aux contenus en ligne des autres DES ? donc avec 8000 cours ou quelque chose du genre?

Réponse : Oui. Cela va faire une bibliothèque très importante.

Question 15 : Dominique SOMME DES Gériatrie: Ça marche comment "creative commons"...?

Réponse : voir la documentation fournie par Antoine dans la présentation. http://www.dailymotion.com/video/x1tg4gv_les-licences-creative-commons_webcam

Question 16 : Passage à l'HTTPS sur SIDES ?

Réponse : oui

2. Questions n'ayant pas obtenu de réponse (n'ayant pas pu être posées)

Question 1 : François-Nantes: Est-ce que les internes pourraient renseigner le N° d'agrément pour déclarer leur stage (évite les problèmes de service agréés pour +sieurs DES) ?

Réponse : le n° d'agrément est dans l'intitulé du terrain de stage. Une recherche par n° de stage ARS est donc possible.

Question 2 : François-Nantes: Il me semble que dans les terrains de stages, est noté le responsable de stage. L'interne ne le voit pas à l'écran lorsqu'il saisit son stage ???

Réponse : Si le nom du responsable de stage est dans l'intitulé du terrain de stage comme le n°ARS.

Question 3 : François-Nantes: Nous avons commencé à récupérer les emails des EP (cela sert-il à quelque chose de continuer ?)

Réponse : Non. Les EP vont être rentrés par les internes.

Question 4 : UFR Santé CAEN: Pourrait-on prévoir un contrôle des noms des encadrants de stage par les responsables du stage ?

Réponse : oui, actuellement dans le suivi des sessions "**Gestion : Suivi > Suivi des sessions**", il est possible d'afficher le suivi "**Par formations pratiques**" ce qui donne accès pour chaque interne, en visualisant son stage : dans la partie "**Détail**" à gauche les Encadrants de stages en cliquant sur "**Activités des tuteurs**" (qui sera remplacé par encadrant de stage)

Question 5 : François-Nantes: Est-ce que les "Anciens" internes déclarent aussi leur stage sur SIDES ?

Réponse : OUI.

Question 6 : UFR Santé CAEN: est-ce que la validation du 1er stage via SIDES sera opérationnel en avril ?

Réponse : OUI.

Question 7 : Université de bordeaux: Combien de fois par an le référentiel ARS sera mis à jour? | UFR Santé CAEN: comment aura-t-il cette liste ?

Réponse : On ne sait pas. Des échanges vont avoir lieu entre les scolarités et leur ARS.

Question 8 : Dominique SOMME DES Gériatrie: Pour la déclaration "une fois pour toute" de tous les encadrants professionnels d'un service pour tous les internes qui y passent, comment fait le responsable de stage?

Réponse : Ce sont les internes qui déclarent les encadrants. Une fois inscrit l'encadrant (EP) est ensuite visible pour toutes les déclarations suivantes dans ce stage.

Question 9 : MARIE CEDOZ: UFR Besançon : Nous avons impérativement besoin de savoir si TOUS les internes auront validé ou pas leur stage de novembre avant le prochain choix prévu en avril, est-ce que cela sera possible ?

Réponse : LM. Je ne comprends pas pourquoi. En pratique le problème se pose plutôt pour le deuxième stage qui va permettre dans la phase d'approfondissement.

Réponse : OP . Cela sera possible d'avoir une vision des stages validés et non validés au foie de l'eau.

Question 10 : UFR Santé CAEN: l'ARS va organiser les choix de Mai dès début avril. Il faudra donc qu'on sache en amont qui a validé son stage ou pas.

Idem réponse question 9

Question 11 : François-Nantes: Comment va être géré le fait qu'un EP peut quitter le service et donc le supprimer de la liste des EP du lieu de stage ?

Réponse : LM. Quand l'information est connue il suffit de le supprimer. Cela sera prochainement possible sur l'interface (Quelques jours).

Question 12 : UFR Santé CAEN: Envisagez-vous un tutoriel pour former les encadrants de stage ?

Réponse : oui c'est noté.

Question 13 : François-Nantes: Question "périphérique" pour l'ISNI : la réforme demande que les référents locaux des internes soient désignés par les autres internes. Est-ce qu'ils mettent quelque chose en place pur cela ?

Réponse : il faut demander à l'ISNI. Cependant l'ISNI marche par ville et ce sont plutôt les syndicats de chaque ville qui vont nommer les responsables... ou les DES dans leur spécialité et leur ville....

Question 14 : Patricia Reboul - Montpellier: Si les ETU sont mises en ligne sous forme de sessions individuelles, ça implique que le coordonnateur ait accès à la session de DES à laquelle est inscrit l'interne (ce qui est le cas actuellement) AINSI qu'à toutes les sessions d'ETU ?

Réponse. Il est probable qu'une première session de 6 ETU soit créée fin février. Ensuite en fonction nous mettrons en place une nouvelle session avec les 12 ETU restants ou deux autres sessions de 6 ETU (il y en a 18)

--